

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. LEMETTAIS Christophe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes LEMETTAIS Christophe, LECLERC Gaëlle, MASSON Régine, BAUDRY Laurence, GAZEAU Maxime, HUE Mélanie, QUIBEL Clément, RENAULT Gilles et Mme LEDO Nadine.

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Mrs VALLIN Morgan (donne pouvoir à Mme LECLERC Gaëlle) et LEBLANC Fabien (donne pouvoir à Mme MASSON Régine)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MASSON Régine

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026 au Conseil Municipal.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le procès-verbal est adopté

2026.044 – Arrêt du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-15

Vu le projet de procès-verbal de la séance qui s'est tenu le 9 juillet 2026,

Convenant à ce titre que les membres du Conseil Municipal doivent l'arrêter ou demandent à le rectifier

Après en avoir délibéré, et l'unanimité

ARRETE le procès-verbal du Conseil Municipal de la séance en date du 9 juillet 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

1~ Salle polyvalente

a) Mobilier de la salle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fin des travaux de la salle approche et qu'il faut prévoir l'aménagement intérieur.

Cinq entreprises ont été consultées pour l'aménagement intérieur, pour des tables et chaises, pour une capacité de 72 personnes assises :

- DISCOUNT COLL. : 19 444,93 €
- LAFA : 15 515,16 €
- CHALLENGER : 14 184,64 €
- COMAT & VALCO : 3 658,00 €
- KGMAT : 3 648,73 €

Le Conseil Municipal écarte les propositions de COMAT & VALCO et de KGMAT au vu du coût très faible de leurs devis.

Le choix du Conseil Municipal s'oriente vers du mobilier de qualité et durable.

Mme LECLERC a rencontré, lors du salon des maires, la société LAFA, entreprise française. Cette dernière a fait preuve de professionnalisme en conseillant la commune dans le choix des produits en fonction de l'utilisation de la salle polyvalente et des normes en vigueur.

2026.045 – Mobilier de la salle

Le Conseil Municipal,

*Vu les différentes propositions pour l'aménagement intérieur en matière de tables et chaises.
Vu l'orientation du Conseil Municipal sur du mobilier durable*

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la société LAFA pour le mobilier de la salle (tables et chaises avec les accessoires).

Arrivée de M. QUIBEL Clément à 20h52.

b) Clôture

➤ Monsieur le Maire a contacté trois entreprises pour la réalisation d'une clôture implantée en limite séparative des parcelles de MM. SEVRE et D'HERBIGNY et de celle de la salle :

- Vincent Paysage : 16 212,59 €
- Sté Tropard : 14 611,12 €
- Sevré : 14 310,00 €

La clôture sera une palissade en béton, afin de résister aux intempéries et de garantir une durabilité dans le temps.

Le Conseil Municipal oriente son choix vers une entreprise locale.

➤ Monsieur le Maire a pris contact avec la 3CA et le SDE76 au sujet de l'éclairage public du parking, celui-ci étant situé sur le domaine privé de la commune (la Chenaie).

Le SDE76 a formulé deux propositions :

- L'installation de deux candélabres, pour un reste à charge de 5 500 € pour la commune
- L'installation de quatre candélabres, pour un reste à charge de 14 575 € pour la commune

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient la proposition portant sur quatre candélabres, afin d'assurer un éclairage jusqu'à la plateforme de tri sélectif.

2026.046 – Aménagement extérieur

Clôture :

Le Conseil Municipal,

Vu les différentes propositions pour l'aménagement extérieur

Vu l'orientation du Conseil Municipal sur une entreprise locale

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la société Vincent Paysage.

Eclairage public :

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP+EPCCA-2026-0-76692-M7446 et désigné « Parking Salle des Fêtes – Rue de l'école » dont le montant s'élève à 51 000€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 14 575€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil décide :

D'adopter le projet ci-dessus ;

D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 14 575€ TTC

De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

2~ PLUi : Ateliers géographiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du PLUi.

Le PLUi entre dans la dernière étape de la phase de l'étude : élaboration des pièces réglementaires.

3~Eglise

a) Gouttières

2026.047 – Gouttières de l'église

Le Conseil Municipal,

Afin de procéder au nettoyage et réparation des gouttières de l'église, la société THL Ladiray nous propose ces services pour un montant de 1067€.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le devis de la société THL Ladiray.

b) Travaux

Le Conseil Municipal a rencontré M. PIARD, architecte conseil au CAUE, afin de recueillir son avis sur les travaux à mener sur l'église.

M. PIARD recommande à la municipalité de prendre contact avec le CAP76, service du Département, afin de bénéficier d'un accompagnement coordonné pour la mise en place d'une procédure de désignation d'un maître d'œuvre, en vue d'une intervention globale sur le bâtiment.

Cette démarche comprendra l'élaboration d'un préprogramme définissant les usages souhaités, notamment une mutualisation avec des activités culturelles ou autres.

2026.048 – Travaux de l'église

Le Conseil Municipal,

Vu l'accompagnement de CAP76, service du Département

Vu les conseils de M. PIARD, architecte conseil au CAUE

Considérant l'élaboration d'un préprogramme pour la mutualisation des activités culturelles ou autres

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le maire à lancer les opérations

AUTORISE le maire à demander des subventions auprès des organisme compétents

4~Finance : demande de subvention

2026.049 – Subvention « Au cœur des chats »

Le Conseil Municipal,

Vu la convention passée entre la 3CA et l'association « Au cœur des chats »

Vu la demande de subvention émise par l'association « Au cœur des chats »

Considérant l'activité de l'association pour effectuer le trappage des chats et la prise en charge des chatons

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 200€ à la faveur de l'association « Au cœur des chats »

5~Colis de Noël : Enfants et personnes âgées

2026.050 – Colis de Noël : Enfants et Personnes âgées

Colis des personnes âgées :

M. le Maire propose de reconduire le colis de Noël, qui sera distribué, pour toutes les personnes de 65 ans et plus, habitant sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la distribution d'un colis de Noël pour les personnes de 65 ans et plus, habitant la commune à savoir :

- *Un colis d'une valeur de 36 € pour une personne seule*
- *Un colis d'une valeur de 48 € pour un couple*

Bon d'achat des enfants :

M. le Maire propose de reconduire la carte cadeau de 15 € offerte aux enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, une carte cadeau de 15 € aux enfants de 0 à 12 ans.

6~ Question diverses

➤ Avancement des travaux de construction de la salle :

- Le raccordement électrique de la salle devrait être effectué le 14 septembre.
- MM. GAZEAU et LEBLANC ont travaillé sur le règlement intérieur de la salle, qui sera soumis au Conseil Municipal pour observations.
- Un inventaire de la vaisselle sera réalisé avant l'ouverture de la salle.
- Une première prospection a été engagée pour l'achat d'un projecteur.

➤ L'aide aux devoirs proposée aux enfants du périscolaire sera lancée en octobre. Un appel à bénévoles sera diffusé via l'application Panneau Pocket.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10.